

les prix qui sont contrôlés par les plus grands marchés du monde.

L'honorable monsieur a dit encore que ce tarif était susceptible de modifications et qu'on ne l'essaierait que pendant six mois. Je voudrais, pour ma part, que le ministre des finances consentît à le modifier en comité, dès à présent, pour répondre aux besoins des provinces maritimes. Si le tarif, tel que soumis à la Chambre, est adopté, je crois que malgré tout l'air protecteur qu'on a voulu lui donner, les électeurs déclareront qu'il ne répond pas à leurs vues et cela dès la première fois qu'ils auront l'occasion de se prononcer à cet égard.

M. TROW : J'ai suivi tout ce débat avec grande attention et tous les arguments qu'on a fait valoir en faveur du tarif protecteur ne me prouvent aucunement pourquoi la grande masse de la population serait taxée au profit de quelques particuliers. Je crois que c'est l'intérêt et le devoir de tout gouvernement de faire des lois pour le grand nombre et non pour la minorité, de faire le plus de bien possible au grand nombre.

Quelques-uns des honorables messieurs de la droite ont été un peu vifs dans leurs observations au sujet de l'élection du 17 septembre ; quelques-uns ont même fait valoir cette doctrine, que le peuple avait tranché la question et que la Chambre n'avait aucunement le droit de la discuter. Je crois que, dans plusieurs comtés, les élections ont été gagnées par de fausses représentations. Dans la partie d'Ontario que j'habite, la question n'a pas du tout été présentée comme ici. On nous disait qu'il s'agissait seulement d'une modification du tarif et non point d'une augmentation de dix à quinze pour cent sur tous les articles. En examinant les rapports de cette glorieuse victoire, je trouve qu'un peu de changement dans le vote électoral aurait amené un tout autre résultat et que le parti auquel j'appartiens serait resté au pouvoir. Ainsi, je pourrais nommer vingt-cinq représentants, partisans de l'administration actuelle et dont les majorités réunies n'égalent pas la moitié de la majorité de mon honorable ami d'Oxford-Nord ; et cependant, ces messieurs se vantent d'être les représentants du peuple. La majorité de l'honorable député de Cornwall est de 38 ; celle de l'honorable représentant de Halton, 18 ;

pour Leeds-Nord et Grenville, nous trouvons 34 ; pour Middlesex-Nord, 8 ; pour Niagara, 2 ; Norfolk Sud, 17 ; Peterboro-Est, 26 ; Prescott, 4 ; Wellington-Centre, où a été élu l'ami des cultivateurs, 6 voix de majorité ; York-Nord, 10 ; Portneuf, 1. A la Nouvelle-Ecosse, les conservateurs ont été élus par de faibles majorités : dans le comté de Queen, 18 ; Annapolis, 9. Les majorités réunies de vingt-cinq partisans de l'administration représentant un total de 630 voix. Il est évident que le déplacement de quelques votes dans tout le Canada aurait maintenu l'ancien cabinet. Le ministre des finances n'a été élu que par pur accident. Sa majorité est de 9 et elle est contestée. Ceux qui connaissent bien la situation l'ont informé que s'il réparaisait aujourd'hui devant ses commettants, il serait, suivant toutes probabilités, défait par une majorité de 900 voix.

L'honorable représentant de Niagara a condamné la politique de l'ancien gouvernement en ce qui regarde la construction chemin de fer du Pacifique, il l'a condamnée parceque l'on avait commencé aux deux extrémités, laissant un intervalle au centre ; et il prétend que la ligne sera inutile tant que cet intervalle ne sera pas comblé ; mais il aurait dû considérer la topographie du pays, les difficultés à vaincre et l'impossibilité de construire la ligne en commençant ainsi qu'on l'a fait ce qui donne des facilités pour transporter les matériaux nécessaires.

Le même honorable monsieur a condamné le système d'immigration adopté par l'ancien gouvernement, disant que ce système contribue à pousser l'émigration vers les Etats-Unis. Or, en 1872, alors que le chef actuel de l'administration était encore au pouvoir, 52,608 émigrants ont traversé le Canada pour se rendre aux Etats-Unis et il n'en est resté que 36,579 dans les diverses provinces. Mais en 1873, il a passé au Canada, pour se rendre aux Etats-Unis, 49,059 émigrants et il nous en est resté 50,050.

Voici les résultats des cinq années suivantes sous l'ancien gouvernement :

	Passés aux Etats-Unis.	Restés au Canada.
En 1874.....	40,649 .....	39,373
1875.....	9,204 .....	27,382
1876.....	10,916 .....	25,632
1877.....	5,840 .....	27,076
1878.....	11,226 .....	29,807